

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE Dr RAYMOND VERGÈS

N° 17.936

Ségolène Royal annule la construction d'une autoroute :
«Ce n'est pas réaliste de mettre 900 millions d'euros dans 60 kilomètres !»

C'est encore moins réaliste de mettre plus de 2 milliards dans 12 kilomètres pour une route en mer !

LA ROUTE EN MER EST CONDAMNÉE

Ségolène Royal a décidé d'annuler le projet déjà lancé d'une autoroute dans l'Ouest de la France au motif suivant: «Ce n'est pas réaliste de mettre 900 millions d'euros dans 60 kilomètres!». C'est encore moins réaliste de dépenser plus de 2 milliards d'euros dans 12 kilomètres de route en mer dans une île tropicale inscrite au Patrimoine mondial de l'UNESCO. La route en mer de Didier Robert est donc condamnée par cette déclaration au sommet.

En France, la ministre de l'Écologie s'oppose à la construction d'une autoroute dans l'Ouest. Ségolène Royal a décidé de bloquer tous les marchés. L'autoroute A831 ne se fera pas.

Ce projet avait été lancé sous un ancien gouvernement. La DUP avait été signée en 2005. Une étude complémentaire a été ensuite demandée par le ministre de l'Écologie. Finalement, en novembre 2011, François Fillon, Premier ministre, donnait son accord au lancement du projet. Dans la foulée, il a signé les accords de financement de l'autoroute avec les présidents de Conseil général concernés par le tracé de 60 kilomètres.

Le 25 juillet dernier, Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, a annoncé qu'elle ne signera aucun document permettant la réalisation de l'autoroute. Tous les marchés sont donc bloqués.

Des partisans de l'autoroute ont alors protesté contre cette décision. Interrogée sur cette question lors de son passage à la radio Europe 1 mardi, la réponse de la ministre est très claire:

«Ce n'est pas réaliste de mettre 900 millions d'euros dans 60 kilomètres!».

A La Réunion, certains pensent vouloir construire une route en mer de 12 kilomètres qui coûtera bien plus de 2 milliards d'euros, c'est 10 fois plus cher le kilomètre que l'autoroute annulée par la ministre.

- Tout comme la nouvelle route du littoral, l'autoroute A831 a fait l'objet

d'une déclaration d'utilité publique.
- Tout comme la NRL, l'autoroute A831 avait commencé les consultations des entreprises.

- Tout comme la NRL, l'autoroute A831 n'était pas commencée.

Conclusion: tout comme l'autoroute A831, la route en mer ne sera pas construite. Elle est condamnée par cette déclaration au sommet.



Au large du port de Sainte-Marie

Un vibrant hommage à Sudel Fuma lors de l'immersion de son urne funéraire

Ce mercredi 30 juillet après 9 heures, plusieurs membres de la famille de Sudel Fuma et des proches ont procédé au port de Sainte-Marie à une cérémonie très émouvante lors de l'immersion de l'urne funéraire du célèbre historien réunionnais, décédé lors d'une noyade en mer au Port le 12 juillet dernier. Parmi les personnes présentes, on peut citer par exemple Dolène, la sœur de Sudel, et les deux enfants de celui-ci, Ryan et Morine, avec ses deux enfants; on peut également signaler la présence de personnalités réunionnaises comme Paul Canaguy, responsable de l'association Historun, l'universitaire Christian Barat, Michel Tamaya, Bernard Batou, Florence Calandre, Mario Serviable... Après l'accueil chaleureux par des personnes de la Société Nationale de Sauvetage en Mer sur leur bateau, une partie de la délégation présente est partie en mer. Un second bateau, conduit par un ami proche de Sudel Fuma, l'a accompagnée avec d'autres membres de la famille et ami(e)s du défunt.

À environ 2 km et demi de la côte Nord de La Réunion, l'urne funéraire

a été déposée dans l'eau. À cette occasion, plusieurs personnes ont pris la parole pour rendre un vibrant hommage à Sudel Fuma. Et deux artistes musiciens du groupe Renésens, Dominique et Morgan Aupiais, proches du disparu, ont joué avec une cornemuse et une bombarde bretonne deux

chants très beaux : "Les rivages de sel" et "Ar c'hombat sanglant". «Allons continuer ensemble le combat exemplaire mené par Sudel durant toute sa vie», nous a déclaré l'historien Dominique Aupiais.

L. B.



Un des deux bateaux qui ont accueilli la délégation pour aller au large du port de Sainte-Marie et déposer en mer l'urne funéraire de Sudel Fuma. (photos S. B.)

Édito

Après les menaces sur la filière canne, l'alerte du PCR sur la remise cause de la sur-rémunération commence à faire des vagues

Le PCR a rendu public lundi un rapport édité par le Sénat. Il a rappelé que le document est publié depuis le 9 juillet. Dans un souci de débat démocratique et de transparence, le PCR a fait connaître l'essentiel du contenu et appelé à la concertation. Ce dossier intervient après l'annonce faite par le PCR sur les menaces qui pèsent sur l'avenir de la filière canne.

Sur ce dernier point, tout le monde connaît la pertinence de l'analyse du PCR. Quelle que soit l'opinion politique ou syndicale des planteurs, des ouvriers d'usines, cadres et des chefs d'entreprises liés à la filière, tous remercient le PCR d'avoir lancé l'alerte avant l'arrivée du Président de la République. Car, les faits donnent hélas raison au PCR: la suppression des quotas sucriers et des prix garantis, en 2017, signe la mort d'un pan entier de notre économie. Le PCR dit: sans une décision claire et franche du Président de la République en faveur de la survie de la filière, c'est fini. Et, cela au moment où la demande mondiale en sucre est en pleine croissance! Les conséquences collatérales seront incalculables.

Sur le premier point, là aussi l'analyse du PCR est pertinente et connue depuis longtemps. En bref, il y a une histoire de la sur-rémunération dont les conséquences ont occasionné des inégalités et des injustices. Au bout d'un demi siècle, une réalité s'est imposée: le système n'est pas viable et des menaces pèsent sur l'avenir.

Dans un rapport, le Sénat demande au gouvernement de prendre des mesures opérationnelles pour réviser le système de sur-rémunération. En tant que parti responsable, le PCR alerte les intéressés et souhaite un large débat démocratique.

Si le PCR peut se satisfaire de l'avancée du débat, il affirme que les préconisations sont insuffisantes car elles ne protègent pas suffisamment les intérêts de La Réunion et des fonctionnaires. Il appelle à la concertation de tous les acteurs. La FSU a déjà répondu dans un communiqué dont les trois quarts du texte ne sont que des procès d'intention et des accusations gratuites envers le PCR. Étonnant, mais nous en avons l'habitude depuis plus d'un demi siècle.

Nous resterons positifs en retenant l'essentiel: «En ce qui concerne le SDUCLIAS FSU, nous n'avons besoin d'aucun parti politique pour décider de ce que nous devons faire et il n'y aura pas de compromis non plus, ce qui ne ferme pas la porte à une discussion sérieuse et objective sur le sujet.» La sagesse finira bien par l'emporter. Notons que pour la première fois, un tel rapport est présenté au nom de tous les courants politiques représentés au Sénat. Tous les sénateurs de La Réunion font partis de la «délégation outre-mer».

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés

69^e année

DIRECTEURS DE PUBLICATION :

1944-1947 : Roger Bourdageau • 1947 - 1957 : Raymond Vergés • 1957 - 1964 : Paul Vergés • 1964 - 1974 : Bruny Payet • 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom • 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon • 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud • Depuis 2008 : Jean-Max Hoarau

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

RÉDACTION

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
ÉMAIL RÉDACTION : temoignages@wanadoo.fr
SITE WEB : www.temoignages.re

ADMINISTRATION

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
ÉMAIL AVIS, ABONNEMENT :
avis.temoignages@wanadoo.fr

La transition énergétique en marche en France

Le projet de Ségolène Royal lancé

Le projet de loi de programmation de la transition énergétique vers la croissance verte a été adopté mercredi 30 juillet, en Conseil des ministres et sera examiné à partir du 1er octobre à l'Assemblée.

Le texte vise à alléger la facture énergétique de la France et à la rendre moins dépendante des énergies fossiles et du nucléaire, ainsi qu'à «lutter contre le réchauffement climatique». Le gouvernement veut ainsi agir sur les économies d'énergie, particulièrement dans l'habitat qui concentre 40% de la consommation d'énergie du pays. Le but est d'«atteindre une meilleure efficacité énergétique des bâtiments dès leur construction et accompagner le développement des énergies renouvelables», a indiqué l'Agence France Presse.

Des oublis dans la loi

Pour la ministre de l'Écologie Ségolène Royal, ce projet est une «loi d'action et de solution». Cette dernière souhaite mobiliser «toutes les forces vives de la nation, citoyens, entreprises, territoires, pouvoirs publics», afin de réduire la consommation finale d'énergie de 50% en 2050 par rapport à 2012, diminuer la consommation des énergies fossiles de 30% en 2030, parvenir à 32% d'énergie renouvelable en 2030, contre 13,7% en 2012.

Selon Ségolène Royal, le coût de cette loi de programmation est estimé à 10 milliards d'euros qui seront débloqués pour financer sur trois ans la transition énergétique. Des moyens financiers qui ne «relèvent pas de la dépense budgétaire», a-t-elle assuré, ajoutant qu'il «ont vocation à alimenter des dispositifs incitatifs et joueront un effet de levier» afin de «générer trois fois plus de travaux».

Pour certains acteurs, le projet de loi n'est pas complet, «il manque des éléments sur les transports, l'agriculture, l'urbanisme, on attend beaucoup des amendements», a souligné le juriste, Arnaud Gossement, au nom de la Fabrique écologique, fondation transpartisanne réunissant élus, ONG et entreprises.

L'ambition des objectifs de la ministre tel que l'allègement de la facture énergétique, la relance des énergies renouvelables, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, ou encore l'optimisation de la consommation n'en



Le projet de loi veut diminuer la pollution automobile. La transition énergétique ne favorisera donc pas l'augmentation du parc automobile, contrairement au projet de route en mer voulu par Didier Robert.

laisse pas moins des oubliés comme l'économie circulaire, l'avenir du parc vieillissant des centrales nucléaires, dont la centrale de Fessenheim, qui doit fermer d'ici 2017.

Plusieurs champs d'intervention

Le secteur du bâtiment est considéré comme celui qui «consomme le plus d'énergie» selon le ministère de l'Écologie, devra diminuer de moitié sa consommation d'énergie d'ici à 2050 et de rénover 500.000 logements par an. Un allègement fiscal de 30% du montant des travaux de rénovation énergétique est prévu. Pour les ménages non imposables, il est prévu une aide de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et un nouveau Chèque énergie.

Autre secteur, les transports, premiers émetteurs de gaz à effet de serre (27% des émissions), ces derniers seront «moins dépendants des hydrocarbures». L'objectif à l'horizon 2030 est d'alimenter 15% des déplacements par un carburant 100% renouvelable,

comme l'électricité renouvelable, le biogaz ou l'hydrogène.

Le gouvernement tient à doubler la production d'énergies renouvelables, comme le bois, la biomasse ou les déchets en 15 ans, afin de fournir 40% de l'électricité, 38% de la chaleur et 15% des carburants. En complément de l'éolien, des énergies marines et du photovoltaïque, 1.500 «projets de méthaniseurs» seront lancés dans les territoires ruraux afin de produire de l'énergie à partir de déchets agricoles. Aucune mention n'est faite quant à une déclinaison dans les Outremer, qui concentrent les énergies renouvelables.

Concernant le traitement des déchets, l'économie circulaire devrait permettre de réduire de moitié les déchets mis en décharge d'ici à 2025, avec un recyclage de 70% des résidus du BTP pour 2020, et de 55% des déchets non dangereux. Enfin, le point épineux, la capacité nucléaire. Celle-ci ne pourra pas dépasser 63,2 gigawatts, soit sa capacité actuelle. Une condition vivement décriée par l'opposition.

Céline Tabou

Guerre à Gaza

L'offensive israélienne condamnée

En 22 jours, près de 1.200 Palestiniens ont été tués et plus de 7.000 autres ont été blessés, en très grande majorité des femmes et des enfants. Face à ces dégâts humains et l'annonce de Benjamin Netanyahu d'une «longue campagne» à Gaza, certaines chefs d'état ont dénoncé l'offensive israélienne.



Partout dans le monde, solidarité avec le peuple palestinien contre le terrorisme d'Etat d'Israël.

La Présidente du Brésil, Dilma Rousseff, a qualifié de «massacre» les bombardements aveugles de l'armée d'occupation israélienne contre les populations désarmées de Ghaza. «Ce qui se passe à Ghaza est quelque chose de dangereux. Il s'agit d'un massacre et d'une action disproportionnée», a affirmé la Présidente lors d'un débat organisé par le quotidien «Folha de Sao Paulo».

Plusieurs soutiens de dirigeants latino-américains

La présidente brésilienne a condamné l'usage disproportionné de la force par Israël contre le territoire Palestinien maintenu sous blocus. Autre pays d'Amérique latine, l'Equateur, le Chili et le Pérou ont à aussi rappelé, hier, «pour consultations» leur ambassadeur en Israël en raison de la recrudescence des opérations militaires israéliennes contre la bande de Gaza. Le ministère des Affaires étrangères chilien a qualifié ces opérations de «châtiment collectif à l'encontre de la population civile de Gaza», dans un communiqué. La présidente Michelle Bachelet a indiqué que «ces opérations ne respectent pas les normes fondamentales du droit international humanitaire, comme le démontrent les plus de 1.000 victimes civiles, y

compris des femmes et des enfants, ainsi que les attaques contre des écoles et des hôpitaux».

Au Pérou, les autorités regrettent «profondément» cette «violation du cessez-le-feu avec la reprise des opérations militaires d'Israël à Gaza». D'autres pays d'Amérique latine avaient rompu, depuis plusieurs années, leurs relations diplomatiques avec Israël, comme le Venezuela et la Bolivie en 2009.

Une trêve annoncée

Selon l'ONU, les civils comptent pour trois-quarts du nombre de morts palestiniens depuis le début du conflit. De son côté, Israël a perdu 53 soldats, le bilan le plus lourd depuis la guerre contre le Hezbollah libanais en 2006. Trois civils, deux Israéliens et un Thaïlandais, ont été tués par des roquettes tirées depuis la bande de Gaza. L'armée a annoncé cette «trêve humanitaire», après avoir bombardé une seconde école de l'ONU, ayant fait 16 morts.

Israël a donc décidé d'observer une «trêve humanitaire» mercredi 30 juillet de quatre heures, mettant fin pendant quelques heures aux frappes dans la bande de Gaza contre le mouvement islamiste palestinien Hamas, a annoncé Tsahal dans un communiqué. Cette trêve «ne s'appliquera pas aux zones où les soldats sont actuellement engagés dans des opérations». Ainsi l'armée a exhorté «les habitants à ne pas retourner dans les zones concernées par un ordre d'évacuation» et avertit qu'elle répondra à «toute tentative de porter atteinte à des soldats ou des civils israéliens».

Cette trêve arrive après la mort de 67 Palestiniens mercredi à Gaza où l'armée israélienne a intensifié son offensive contre le Hamas. Le dernier bilan fait état de plus de 1.290 morts et 7.200 blessés palestiniens depuis le début des hostilités le 8 juillet.

Céline Tabou

Libre opinion d'André Oraison -2-

Plaidoyer auprès du Président de la République pour la création d'une collectivité territoriale unique et efficiente à La Réunion

Seule une collectivité unique à La Réunion et exerçant les compétences attribuées à une région et à un département permettrait d'éviter un double emploi des fonds publics qui est inadmissible à un moment où l'on constate une crise aiguë des finances publiques au niveau national comme au plan local. Dans la mesure où il est appelé à perdurer, le contexte présent exige une rigueur implacable dans la gestion des deniers publics. Notre religion est désormais bien établie: la coexistence de deux entités publiques sur le même territoire et visant la même population est inutile et coûteuse. La réforme préconisée aurait ainsi le mérite de réaliser des économies substantielles sur les dépenses publiques locales qui sont toujours - faut-il le rappeler? - à la seule charge des contribuables réunionnais. Ces dépenses concernent le paiement du traitement indexé des fonctionnaires titulaires et le salaire d'un personnel contractuel souvent pléthorique, pour des raisons électoralistes. Elles concernent aussi l'achat et l'entretien dispendieux de biens mobiliers et immobiliers, les attractives indemnités de présence versées aux élus ainsi que les subventions souvent très importantes accordées plus ou moins arbitrairement à des associations parfois fantomatiques ou malveillantes. Chiffrables en dizaines de millions d'euros, les économies dégagées par la réforme pourraient alors être utilisées par les responsables de la collectivité territoriale unique pour favoriser notamment en priorité une politique de l'emploi des jeunes à La Réunion. C'est une réalité tout à fait incontournable: la situation explosive qui prévaut à La Réunion impose désormais une solidarité toujours plus grande entre les Réunionnais.

Le remplacement de la région et du département par une collectivité unique aurait également pour but de renforcer l'influence politique de La Réunion auprès des diverses instances nationales. L'existence d'une région monodépartementale administrée à La Réunion par un seul organe exécutif et une seule assemblée délibérante pourrait en effet faire entendre sa voix beaucoup plus clairement et plus rapidement auprès du Gouvernement de Paris et de l'administration centrale, en cas de nécessité comme cela aurait dû être le cas - mais ne le fut pas - lors des émeutes qui ont secoué La Réunion, en 2012 et en 2013. Seule une collectivité territoriale unique aurait pour résultat de

rendre plus audibles et crédibles les légitimes aspirations de la population réunionnaise auprès des instances nationales.»

Mais La Réunion n'est pas seulement une région ultramarine qui doit maintenir des liens étroits avec Paris. C'est aussi une région ultrapériphérique européenne située loin de Bruxelles. C'est dire qu'il faut aussi tenir compte de sa localisation géographique. La création d'une collectivité territoriale unique se substituant à la région et au département serait de nature à faciliter l'intégration de La Réunion dans son environnement immédiat. Dans le cadre d'une coopération régionale solidaire, la réforme devrait ainsi permettre à la nouvelle entité unique d'agir avec plus de crédibilité avec les États de la Commission de l'Océan Indien dont sont déjà membres - outre la France qui y représente les intérêts du département et de la région de La Réunion - les Comores, Madagascar, Maurice et les Seychelles. Cet avantage a bien été perçu par la Guyane et la Martinique. Mais les collectivités métropolitaines frontalières y sont également sensibles. À cet égard, le cas de l'Alsace est intéressant même s'il a finalement échoué: la «Collectivité territoriale d'Alsace» devait en effet se substituer à la région et aux deux départements alsaciens avec un triple objectif: simplifier le «millefeuille administratif» afin de réaliser des économies substantielles dans la gestion des services publics alsaciens, rationaliser les prises de décision dans tous les domaines et renforcer enfin le poids économique de l'Alsace auprès des régions étrangères du bassin rhénan, notamment d'Allemagne et de Suisse. Les électeurs du Haut-Rhin se sont toutefois prononcés contre la réforme le 7 avril 2013.

Au plan juridique, la fusion des deux collectivités territoriales qui coexistent depuis 1982 dans chacune des régions monodépartementales ultramarines est rendue possible par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003, «relative à l'organisation décentralisée de la République». De surcroît, cette fusion n'est pas hypothétique puisqu'elle a déjà été réalisée en Guyane et en Martinique par la loi du 27 juillet 2011, en application de l'alinéa 7 de l'article 73 de la Constitution et chaque fois avec l'accord des populations locales, conformément à l'alinéa 2 de l'article 72-4 de la Constitution. Ainsi, avec une mise en œuvre effective des principes d'adap-

tation et d'expérimentation qui sont déjà reconnus aux régions et aux départements d'outre-mer, la réforme suggérée aurait d'abord pour effet d'assainir les finances locales tout en permettant à la nouvelle entité territoriale d'agir avec une plus grande efficacité à l'égard de la population locale au plan économique sans remettre en cause les avantages sociaux découlant de la départementalisation et le régime de l'identité législative applicable dans les DOM depuis 1946. La réforme proposée ne porterait pas davantage atteinte au statut européen de région ultrapériphérique attribué à La Réunion et, par suite, aux financements émanant des fonds structurels de Bruxelles.

Une restructuration démocratique s'impose à La Réunion. Mais pour être réellement efficiente, je vous précise, Monsieur le Président, qu'elle doit être mise en œuvre après suppression de l'alinéa 5 de l'article 73 de la Constitution qui empêche La Réunion de disposer d'un véritable pouvoir législatif et réglementaire par habilitation, selon le cas, du Parlement ou du Gouvernement dans une série de matières hautement stratégiques comme l'emploi des jeunes actifs, l'énergie, l'enseignement et la culture, la fiscalité, les transports publics des passagers et des marchandises ou encore la protection de l'environnement terrestre et marin.

Certes, il ne faut pas croire au matin des magiciens. La réforme que nous proposons n'est pas un remède miracle. Elle n'a pas la prétention de régler tous les problèmes qui frappent La Réunion. Néanmoins, elle peut contribuer à en résoudre un certain nombre. Parce qu'elle n'est pas révolutionnaire ou idéologique, parce qu'elle est dépourvue de toute arrière-pensée politique ou politicienne et parce qu'elle correspond enfin à une simple réorganisation administrative d'un DOM conforme au bon sens et, de surcroît, compatible avec la loi de décolonisation du 19 mars 1946, la création d'une collectivité territoriale unique destinée à se substituer à la région et au département de La Réunion doit devenir une réalité. Le plus tôt serait le mieux. Voici en conséquence notre souhait, Monsieur le Président: aidez-nous à le concrétiser.

(Fin)

André Oraison,
Professeur des Universités

C'en est trop!

De Conrad à Mayotte, le racisme institutionnalisé (3)

L'Afrique fut trop grande pour les Européens qui ne pouvaient que s'y perdre. Joseph Conrad dit cependant quelque chose de plus.

Précisément, l'aventure de son grand roman s'achève sur le vapeur, où les « pèlerins » (comme le narrateur les appelle), s'offrent une petite « partie » de carabine à tirer du nègre : « cette bande de crétins, sur le pont se payèrent leur petite partie ». En 1883, à Hué, les troupes françaises ne firent pas moins : c'est Pierre Loti qui en fit le tableau pour le Figaro avec une complaisance telle que même la droite s'en offusqua. L'amitié qu'échangeait l'éditeur, Juliette Adam, avec Jules Ferry sortit d'ailleurs d'affaire le mondain reporter.

Mais ce n'est pas que sur les nègres que les colons de Conrad-Marlow tiraient, c'était surtout sur leur petitesse et leur mesquinerie, mais là ils les manquaient à chaque coup...

Cette perte du réel, l'écrivain l'a autopsiée, de la même manière que l'absurdité de la présence coloniale, en voici ses termes : « Vous ne comprenez pas. Comment feriez-vous ? – avec du pavé solide sous les pieds, entouré de bons voisins prêts à vous applaudir ou à vous tomber dessus, allant à pas comptés du boucher à l'agent de police, dans la sainte terreur du scandale, de la potence et de la maison de fous – comment imagineriez-vous la région précise des premiers temps où la démarche sans entraves d'un homme peut l'entraîner, en passant par la solitude – la solitude absolue sans agent de police – par le silence – le silence absolu où ne s'entend nulle voix de bon voisin, d'avertissements chuchotés touchant l'opinion publique ? Ces petites choses font toute une énorme différence. En leur absence, il faut retomber sur sa force intérieure, sur sa propre capacité de fidélité. » La fidélité à soi et à une certaine idée de l'homme.

L'Afrique dépeuplée, l'Afrique souillée, l'Afrique exploitée, l'Afrique acculturée. Hier, au Congo, à Dakar, en Indochine, aujourd'hui à Mayotte, l'État n'a fait que maintenir les apparences. Et pour se maintenir, il faut du commerce : acheter les consciences, revendre de la camelote, du rêve - celui de la consommation. Combien de Mahorais sont allés à hypothéquer leurs terres pour acquérir le 4X4 de leurs rêves, contractant ainsi des prêts auprès des banques qu'ils n'ont pu rembourser qu'en cédant leurs propres champs, leur unique source de revenu, sur lesquels vont s'ériger les futurs grands ensembles, les futures banlieues dont rêve Mamoudzou, et les promoteurs immobiliers qui patientent dans l'ombre. Aux portes du chef-lieu, s'étale Mangatélé, le « plus grand bidonville de France » avec ses ruelles de boue entrelacées, ses onze mille habitants, la plupart considérés comme « étrangers », alors qu'ils viennent des îles voisines, et non des 9000 kilomètres qui séparent Mayotte l'exotique de la France. Ajoutons ses marchands de sommeil qui sont Mahorais. Comment se fait-il qu'historiquement peu peuplée, Mayotte possède la plus forte densité de population des départements ultramarins ? Comment se fait-il qu'en dépit du Visa Balladur et des reconduites à la frontière, 40% de la population mahoraise soit officiellement considérée comme « étrangère », entendons par là d'origine comorienne ? Comment se fait-il que le bras de mer qui sépare Mayotte d'Anjouan soit devenu le plus grand cimetière de l'Océan indien ? La richesse là-bas a de ces airs, une telle morgue, cette richesse apportée par la France a créée une énorme pompe aspirante. Le

Conseil Général estimait à 400 nouveaux « clandestins » par jour, en 2008.

Bien évidemment les expulsions sont une plaisanterie de chiffres : autant vouloir vider un fleuve. On évalue en dizaine de mille, chaque année, le franchissement du bras de mer de 70 km qui sépare Anjouan de Mayotte.

En 2008, il y eut, d'après le Ministère de l'Intérieur, à Mayotte 16 mille reconduites à la frontière, alors que le centre de rétention de Pamandzi ne dispose que d'une capacité de 60 places!

« Et à la fin de cet appel émouvant à tous les sentiments altruistes qu'il faisait flamboyer devant vous, lumineux et terrifiant (écrit Conrad), comme un éclair dans un ciel serein : 'Exterminez toutes ces brutes!' » Aujourd'hui, la puissance coloniale ne procède plus comme par le passé, on efface d'une toute autre façon : on ne se salit plus les mains, on fait des décrets, rédige des ordonnances, puis on tourne le dos pour ne rien voir. Résultat : plus de 15 mille morts en moins de 20 ans, victimes de la traversée dans des conditions déplorables entre deux îles d'un même archipel.

Les Mahorais partagent la même religion, la même langue, la même culture que leurs frères comoriens. Chaque famille a des attaches dans les îles sœurs, y compris celle des élus. Les Métropolitains sont infiniment plus éloignés à tous points de vue des Mahorais que les Comoriens.

À l'occasion du référendum, il n'a pas été demandé à la métropole ce qu'elle pensait de ce rattachement à des milliers de kilomètres.

Un jeune Mahorais, ses études de psycho à Clermont achevées, est revenu à Mayotte pour chercher du travail. Malgré sa pugnacité, il s'est retrouvé inscrit à pôle emploi. Et comme il se plaignait devant sa famille, je me souviens de ce que son père lui avait répondu : « C'est toi, mon fils, le fou qui est allé faire des études là-bas qui ne te servent à rien. Est-ce qu'il y a un seul établissement pour les fous, ici à Mayotte ? Nous, nos fous on les prends, on a les cérémonies de patrosi et de djnns, pour ça. Qu'est-ce que tu as appris en France ? Qu'est-ce que tu as fait là-bas, à part dépenser notre argent ? Tu nous fais honte à présent. Dans le quartier, on n'ose plus parler de toi. Par Allah, le seul garçon qui a fait des études, et qui nous revient ne sachant rien faire! »

Je me souviens d'un fonctionnaire français à Mayotte qui, à l'occasion de son divorce en 2005, a vu débarquer une enquêtrice sociale. Il habitait un petit F2 de la SIM, avec une seule pièce climatisée, petite. Son bébé de 1 an dormait dans le seul et grand lit, il prenait encore des biberons la nuit. L'enquêtrice conclut que l'enfant « présentera des troubles du sommeil » (R.G. n°24/05). Ah bon ? Mais les Mahorais, ils dorment avec leur nourrisson, et ils ne manquent pourtant pas de sommeil que je sache. En effet, jusqu'à ce que l'enfant suivant paraisse, les parents dorment avec leur dernier-né. Réponse de l'Enquêtrice méprisante et raciste : « Oui, bien sûr, mais vous voyez où ils en sont... »

Un pédopsychiatre de La Passerelle à Cayenne disait en haussant les épaules que les juges étaient les premiers à faire dormir leur bébé, dans le lit commun. Nous avons parlé d'allaitement nocturnes, de biberons et de la peur de la mort subite du nourrisson...

L'enquêtrice sociale à cette époque, qui ou-

vrait sur Mayotte, était en concurrence avec une enquêtrice de La Réunion. Pour palier à cette instabilité que ce travail représentait en terme de parts de marché, il était nécessaire pour elle de jauger l'affaire à travers les mots et la tournure qu'employait le juge qui lui présentait l'affaire pour savoir de quel côté il fallait faire pencher la balance. Le juge avait alors tout loisir de dissimuler sa décision derrière le rapport de l'enquêtrice sociale, même s'il était biaisé. L'épouse avait-elle caché une nouvelle grossesse, un appartement fictif, un employeur qui ne l'était pas ? Le fonctionnaire eut beau demander une nouvelle enquête, il n'est pire sourd qu'un juge qui ne veut pas entendre. Et à Mayotte, ils sont plus sourds qu'ailleurs du fait que les fonctionnaires passent et ne restent pas. Tout le monde sait que la représentation et la défense des fonctionnaires posent problème sur l'île, ceci pour deux raisons. La première, c'est la prime; la seconde c'est la durée du contrat qui les lie à Mayotte. Il est d'autant plus facile de se débarrasser d'un fonctionnaire récalcitrant qu'un terme peut être mis à tout moment à son contrat.

Toujours est-il que l'ami en question m'avait dit ceci : « La justice française n'a pas voulu de la vérité en bloc, elle l'aura donc en tranches. Ça risque d'être long. Jules Renard l'a écrit dans Poil de Carotte: le mensonge ne sert à rien, qu'à gagner du temps. Mais moi maintenant, j'ai tout mon temps. »

Dès l'installation des fonctionnaires, dans les différentes administrations, leur est brandi le fameux « Vol Bleu » (retour à la case départ des fonctionnaires indécidés) pour que ceux-ci comprennent qu'en échange des primes importantes qui leur sont conférées il leur est demandé de se taire. C'est de cette manière-là qu'on leur fait comprendre que savoir fermer les yeux sur la situation à Mayotte est une insigne qualité. Statutairement, les fonctionnaires sont attachés à leur poste deux ans, par contrat – un contrat qui n'est renouvelé par la hiérarchie que si l'on est sage, prime à l'appui, ce qui ne manque pas d'attirer ce qu'on appelle « les chasseurs de primes », ces employés par exemple qui construisent en métropole et qui n'ont aucune espèce d'attache sur leur lieu de vie et de travail temporaires, ce qui entraîne forcément une justice protectionniste.

De plus, ce turn-over est nécessaire pour briser toute continuité mémorielle. Il ne faudrait pas regarder de trop près ni trop longtemps la situation que l'État entretient dans l'île : on risquerait de comprendre comment les choses s'y passent, et la protection qu'y bénéficient les élus. Il est nécessaire sur ce petit territoire de ne pas écrire l'histoire quotidienne. La prime est gage de silence. L'implication du personnel d'État sur le terrain en est forcément limité et ne peut se faire sur le long terme. Pas de continuité, pas de conservation de la mémoire. Il y a des choses à faire oublier, si ce n'est à grignoter : à commencer par la culture, la langue mahoraises, le pillage des biens, la continuité culturelle, linguistique, familiale entre les Comores et Mayotte.

D'où les interrogations de nombre de fonctionnaires, cette incompréhension qu'ils ramènent généralement dans leurs valises.

À Mayotte, avec les primes, la présence française ne fait qu'intensifier les inégalités entre métropolitains et locaux, entre Mahorais eux-mêmes, entre Mahorais et clandestins, la population de Mayotte et celles des autres territoires voisins. D'où cette immense pompe aspirante et les tensions qui en découlent. Bien sûr, cela n'a pas de sens commun. Là-bas plus qu'ailleurs résonnent les vers du poète Conventy Patmore : « La civilisation de ce temps mange son chien crevé dans un plat d'or ».

Jean-Charles Angrand

Otè!

Lo mir lé dovan nou é ni sava ramas ali, pour sir !

Matant Zélida la ékri Justin:

Mon shèr nové, mon spès salté, rouj de fon dovan l'éternité, Donk, d'aprè sak mi oi, mésyé lo Prézidan Hollande l'avé poin tro in kont pou fé avèk La Rényon vi ké li la shoizi rès laba dan La Frans, olèrk vnir isi. poitan, d'aprè sak mi konpran li té pa tro itil pli k'i an fo dann Paris é li l'avé kant mèm désèrtènn shoz pou fé isi dann l'oséan indien. Dabor li té doi vnir isi La Rényon pou démine in p é bann bonb pré a pétè-d'aprè sak bann rouj de fon i di. Aprésa li té i doi alé rann in vizit la COI épi rann in vizit Mayotte. Mé konm touzour li la shoizi lo pli mové solisyon, pars li la, li pa la, téi shanj pa arien ditou. In drol prézidan pou vréman é zot i pé vant azot an avoir donn in kou d'pous pou mète ali an l'èr. Zot osi bann rouj de fon, zot lé for pou fé lo mové shoi. Tok! Pran sa pou toué!

Justin la fé pou répons:

Mon vyé matant k'i koz touzour la boush rouvèr, si mi konpran bien, sanm pou moin, ou i pans ou osi ou i san out kor pou ète prézidan é fé lo bon shoi. Konm di lo kont, tout demoun i san zot kor pou ranplas lo prézidan. Solman, mi pans lété pa si fasil ké sa de fé lo méyèr shoi é lo prézidan l'avé, mi pans, z'informasion pou pous ali pou prann in désizyon konmsa, épi son bann konséyé lé la pou konsèy ali. Donk, i fo réspèk son shoi pars si l'afèr l'avé, konm di li kont, tourn ankor plis o vinèg moin lé sir nora roproush ali lo shoi ké li noré fé, si li l'avé fé lo voiyaz kant mèm... A vré dir lo prézidan na poin in bone shans pou vréman pars li lé dan l'obligasion mète son dé pyé dann soulyé sak la pran mové-mové désizyon avan li é li la pa desid la riptir pars la pa dann son karaktèr é pa dann karaktèr son parti sosyalis. Astèr in n'afèr, si, konm in pé i prêtan, li na bon solisyon, lé irzan- pou nou- li anons son solisyon, mèm dopi Paris, mé moin na la krintiv son solisyon sé plito konm k'i diré, in pansman dsi in zanm de boi, An atan-dan, lo mir lé dovan nou é pour sir ni sava ramas ali a plin dan la figuir. Tok! Pran sa pou ou!

Justin